

Formulaire d'adhésion TRI-LION BELFORT SAISON 2010-2011

Dossier d'inscription	pièces à fournir
Demande d'adhésion club saison 2011	X
Demande de licence F.F.TRI. 2010/2011*	X
Certificat médical**	X
Chèque(s) d'inscription	A l'ordre de « Tri-Lion Belfort »
Autorisation parentale	Pour les mineurs
Photo d'identité	Pour les nouvelles inscriptions
Fiche de renseignements	Facultatif

*Peut être rempli est imprimé depuis le site de la F.F.TRI (www.fftri.com) :

- à partir du 1^{er} octobre 2010 pour les renouvellements de licence
- à partir du 1^{er} novembre 2010 pour les nouvelles licences

**Certificat médical pouvant être directement complété sur formulaire de demande de licence F.F.TRI.

Pour les licences «COMPETITION» ou «ACCUEIL-LOISIR», le **certificat médical** doit être daté de moins d'un an le jour de la demande (code du sport - Art L231-3 & L231-3) et doit porter la mention de non contre indication à la pratique du **Triathlon et des sports enchainés en compétition** (valable pour la pratique du Duathlon, l'Aquathlon et le Bike&Run).

Les athlètes souffrant d'une pathologie nécessitant la prise de médicament contenant une substance figurent sur la liste des produits interdits doivent joindre un dossier médical (cf. document annexe "AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)").

La demande de licence F.F.TRI. et le formulaire d'adhésion club sera à remettre au secrétariat du Club avec le règlement correspondant.

Le dossier complet devra être rendu avant le 31 octobre 2010 pour les renouvellements de licence, au-delà de cette date la pénalité de retard s'appliquera automatiquement (plus de dérogation possible du fait que les enregistrements sont informatisés).

Retourner le dossier d'inscription à :

Stéphane WALTER
153 avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
secretariat@trilion-belfort.fr

Attention: aucun dossier ne sera pris en compte s'il n'est pas complet.

Mise à disposition des équipements sportifs de la Ville de Belfort

Les entraînements de natation et d'athlétisme se déroulent en grande partie à l'aide des équipements (piscines et stades) mis à disposition par la Ville de Belfort dans le cadre des subventions allouées aux clubs sportifs.

TARIFS DES LICENCES 2011

LICENCE	Dirigeant	Cadet et + jeune (de 8 à 17 ans)	Junior Etudiants (de 18 à 19 ans) Handisport	Sénior Vétéran	Accueil Loisir	Membre non-compétiteur
Part versée à la F.F.TRI.	32 euros	36 euros	50 euros	86 euros	34 euros	X
		demi-tarif* 18 euros				
Cotisation club	1 euro	44 euros	42 euros	84 euros	84 euros	10 euros
Total	33 euros	80 euros	92 euros	170 euros	118 euros	10 euros
		demi-tarif* 62 euros				

Possibilité de régler en deux fois (chèques à libeller à l'ordre du TRI LION BELFORT)						
1er chèque débité le 01/11/2010	33 euros	40 euros	50 euros	90 euros	70 euros	10 euros
2ème chèque débité le 01/03/2011	X	40 euros	42 euros	80 euros	48 euros	X
		demi-tarif* 22 euros				

*Les jeunes jusqu'à cadets bénéficient d'un demi-tarif sur la part F.F.TRI. si leurs deux parents sont licenciés et/ou s'ils sont frères ou sœur (sans limite de nombre).

ATTENTION: Majoration de 20 euros pour tout dossier remis après le 31 octobre 2010 pour les renouvellements (pénalité versée à la F.F.TRI.).

VIE ASSOCIATIVE

Le tri-Lion Belfort organise et participe à diverses manifestations au cours de la saison 2011, ces opérations ont pour objectif de faire connaître le club, et trouver des financements.

La principale manifestation de l'année 2011 sera le Triathlon de BELFORT (format 70.3, CD, découverte, avenir), le dernier week-end de mai.

Le comité Directeur est ouvert à toutes propositions pour encourager le bénévolat afin de ne pas relâcher nos efforts, mais au contraire pérenniser notre Association, conduire de nouveaux projets avec une bonne volonté et un bon esprit pour les réaliser ensemble.

Merci de répondre présent aux appels de bénévolat pour notre club.

J'accepte que ma photo soit sur le trombinoscope du club oui non

Formation : Si vous êtes intéressés par une de ces formations faites-le savoir au comité directeur

- Initiateur Triathlon (BF5) oui non
- Arbitre oui non

Site officiel du Tri-Lion Belfort: www.trilion-belfort.fr

DEMANDE D'ADHESION TRI-LION BELFORT, saison 2010-2011

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Tél. portable :

Email personnel :

Email professionnel :

FORMATION

Vous êtes titulaire du diplôme :

BNSSA / BEESAN oui non

Initiateur Triathlon (BF4-BF5) oui non

Arbitre oui non

REGLEMENT INTERIEUR ET ASSURANCES

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur et à le respecter. De plus, je déclare avoir reçu et pris connaissance des garanties assurances proposées par la FFTRI (site internet de la Fédération Française de Triathlon www.fftri.com).

Les membres du TRI-LION BELFORT sont priés de se montrer actifs dans les projets, animations, et manifestations mis en œuvres par l'association pour la promotion du club et de la discipline.
L'avenir de l'entraîneur salarié et globalement du TRI-LION sont fortement liés à l'implication des adhérents.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise mon enfant à pratiquer le triathlon au TRI-LION BELFORT pour la saison 2010/2011.

Fait à

Le

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

POTENTIEL PHYSIQUE

indiquez les données dont vous avez connaissance

Natation

Meilleur chrono en compétition FFN ou lors d'un test :

	Bassin de 25m	Bassin de 50m
50NL		
100 NL		
400NL		
1500 NL		
2000NL		
Autre distance		

Course à Pied

Meilleure valeur de VMA (km/h) :

Date et lieu du test :

Meilleur Chrono en compétition F.F.A. ou lors d'un test :

	Piste	Route	Cross
1500m			
2000m			
5k			
10km			
Autre distance			

Vélo

Meilleure valeur de PMA (W) :

Date et lieu du test:

- Ergo-cycle
Home Trainer
Power Tap / SRM

VIE SPORTIVE

Décrivez ici votre parcours sportif...

POURQUOI LE TRIATHLON ET LES DISCIPLINES ENCHAÎNÉES?

Expliquez en quelques mots ce qui vous pousse à adhérer au Tri Lion Belfort et ce qui vous séduit dans ce type de pratique sportive

OBJECTIFS COMPETITIFS POUR LA SAISON 2010-2011 (si vous en avez)

3 objectifs maximum à indiquer par ordre de priorité. Précisez la discipline, les distances et la date pour chaque objectif:

REGLEMENT INTERIEUR DU TRI-LION BELFORT

**Association régie sous la Loi du 1^{er} juillet 1901.
Club déclaré à la Préfecture de Belfort le 20 octobre 1986 sous le numéro 2915.
Agrément Jeunesse et Sport sous le n° 90 - 87108 S**

ARTICLE 1

Tout membre du Club participant aux activités sportives de l'Association doit être titulaire de la licence F.F.TRI. et en respecter son règlement.

ARTICLE 2

Les membres du TRI-LION BELFORT sont priés de se montrer actifs dans les projets, animations, et manifestations mis en œuvre par l'Association pour la promotion du triathlon et de la discipline.

ARTICLE 3

Une adhésion donnant accès à toutes les activités hors sportives du Club pour membre non-compétiteur peut être souscrite pour 10 € par an.

ARTICLE 4

Les inscriptions ne seront retenues que sur présentation d'un dossier complet (certificat médical, brevet de natation 500 mètres, autorisation parentale pour les mineurs, frais d'inscription). Tout adhérent devra impérativement être à jour de toute cotisation pour accéder au Club (ou renouveler sa licence).

L'inscription est impérative pour la participation aux entraînements (assurance F.F.TRI.).

ARTICLE 5

Entraînements en piscines

- Respect strict du règlement intérieur des piscines municipales.
- Respect des horaires d'entraînement qui ne peuvent se dérouler que sous la responsabilité d'une personne titulaire du diplôme BEESAN ou du BNSSA.
- Pas de nageur dans le bassin sans cette présence et pas de nageur seul, même responsable.
- Respect des horaires (les lieux doivent être libérés pour 22h30).

Entraînements en plans d'eau extérieurs

- Seules les séances d'entraînements organisées par le Club sont sous la responsabilité de l'Association.
- Les séances d'entraînements en milieu naturel à l'initiative individuelle et personnelle sont aux risques et péril de chacun.

ARTICLE 6

Les frais engagés par un membre pour une mission officielle (après accord d'un des membres du Bureau) seront pris en charge par l'Association à défaut la Ligue de Franche-Comté ou la Fédération.

ARTICLE 7

La participation de l'Association aux frais de déplacements et d'engagements aux compétitions est soumise à la «Réglementation sur le remboursement des inscriptions aux épreuves» définie par le Comité Directeur.

ARTICLE 8

Le montant des cotisations sera fixé chaque année par le Comité Directeur en place, élu par l'Assemblée Générale. Le Club peut accueillir un maximum de trois licenciés extérieurs sur justificatif licence F.F.TRI. et paiement de la cotisation Club dont le montant sera fixé chaque année par le Comité Directeur.

Le Club prend en charge 50% des licences et cotisations pour le Président, le Trésorier, et le Secrétaire.

ARTICLE 9

Le Comité Directeur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, lors des entraînements ou des compétitions.

ARTICLE 10

Lors des entraînements vélo organisés par le Club le port du casque et le respect du code de la route sont obligatoires, en particulier la circulation de front (deux maximums selon la visibilité).

ARTICLE 11

Les formations payantes d'encadrement (BNSSA, Arbitre, Initiateur, ...) pourront être prises en charge financièrement par l'Association. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à assurer, pendant une période de trois années consécutives, un service régulier, relatif aux formations suivies, pour l'ensemble des adhérents.
Cette prise en charge sera accordée par le Bureau Directeur en fonction du type de formation, de l'assiduité du membre du Club à suivre celle-ci, et selon un échéancier plurianuel.

ARTICLE 12

Partenariat, sponsoring

- Les membres de l'Association TRI-LION BELFORT doivent informer le Comité Directeur d'une demande de sponsoring, individuelle ou groupée, auprès d'un partenaire privé ou d'une collectivité publique.
- Le bénéficiaire devra faire état de l'origine, de l'objet, du montant et de la nature (prestation matérielle ou financière) du partenariat.
- Le Comité Directeur du TRI-LION BELFORT se réserve le droit d'autoriser le partenariat s'il juge que les intérêts de l'Association sont préservés. L'acceptation se fera dans le cadre d'une Convention.
- En cas de conflit d'intérêt entre le TRI-LION BELFORT et le bénéficiaire d'un partenariat, l'adhérent devra renoncer au bénéfice de l'Association.
- La mise en place d'un logo d'un partenaire sur les tenues du Club est soumis à l'autorisation du Comité Directeur.
- Le bénéficiaire d'un partenariat devra renouveler sa demande au Comité Directeur chaque année. Dans le cas de dédommagement de frais par l'Association, le montant maximum des remboursements ne pourra dépasser les sommes engagées par le bénéficiaire (pas de bénéfice).
- En cas de non-respect des closes de la Convention ou de l'esprit de cet article par un adhérent du TRI-LION BELFORT, une Commission de discipline décidera de la sanction à appliquer (pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Association). Cette Commission sera composée des membres du Comité Directeur et de deux volontaires tirés au sort parmi les adhérents de l'Association.

ARTICLE 13

La responsabilité du Club et de l'Entraîneur se limite aux entraînements planifiés et dans la limite des horaires des séances d'entraînement.

Les adhérents mineurs qui rentrent chez eux par leur propres moyens après l'entraînement, particulièrement à vélo, ne sont plus sous la responsabilité du Club ou de l'Entraîneur.

ARTICLE 14

Tout adhérent est tenu de respecter ce règlement, sous peine de sanctions.

Validé lors de l'A.G. du 5 novembre 2010

Fait à Belfort, le 5 novembre 2010

Pour le Comité Directeur,

Le Président

Karine COUROUX



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2010/2011 : LIGUE FRANCHE COMTE

Formulaire à faire signer par votre club (sauf licence individuelle) et à retourner au plus tard le 31 octobre 2010 par l'intermédiaire de votre club à :

LIGUE FRANCHE COMTE TRIATHLON

Jean - Luc MERRA - 11 rue des Hauts de Vorin - 25770 SERRE LES SAPINS
TEL : 06.73.18.30.56 - EMAIL : jean-lucmerra@orange.fr

Cadre réservé à la Ligue Régionale

N° du club :

Date de Réception du formulaire :

1 ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

M - Mme - Melle (Rayez les mentions inutiles et écrire en lettres capitales)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

DATE DE NAISSANCE : / /

NATIONALITE :

(Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité, la nationalité prise en compte sera la « nationalité sportive ITU ». Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité dont la nationalité française, mais non référencé auprès de l'ITU, la nationalité française sera prise en compte - joindre obligatoirement une copie avec ce formulaire)

LIEU DE NAISSANCE : **DPT DE NAISSANCE :**

LIBELLE PROFESSION (cf. nomenclature INSEE Guide Licence) :

TEL FIXE : **TEL PORTABLE :**

FAX :

E-MAIL : @

TRIATHLETE MAGAZINE:

La F.F.TRI. transmet gratuitement deux fois par an le magazine Triathlète à chaque foyer de licencié(s). Une version numérique est également disponible. Merci de nous faire savoir si vous souhaitez recevoir (cocher l'édition souhaitée) :

L'édition numérique

L'édition papier

Sans indication de votre part, le magazine Triathlète vous sera envoyé automatiquement en version numérique.

2 ETAT SPORTIF

CLUB : **N° CLUB :**

PREMIERE LICENCE **RENOUVELLEMENT** **MUTATION 2010/2011**

ADHERENT CLUB

LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) 32 €

LICENCE JEUNE :
CADET ET + JEUNE (de 6 à 17 ans) 36 €

Plein Tarif 18 €

Demi-Tarif * 50 €

JUNIOR (de 18 à 19 ans) 86 €

LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) 50 €

LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) 25 €

Plein Tarif 34 €

Demi-Tarif * 17 €

ADHERENT INDIVIDUEL

LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) 34 €

LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) 245 €

LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) : 50 €

Plein Tarif 25 €

Demi-Tarif * 6 €

DEMI-TARIF (cf guide licence) **DATE limite de RENOUVELLEMENT** : Tout renouvellement de licence (club/individuelle) après le 31 Octobre 2010 fera l'objet d'une pénalité Financière de 15 €

RE-FABRICATION CARTE LICENCE : 6 €

3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Etes-vous titulaire d'un diplôme fédéral ?

- BF3
- BF4 (en 2007 ou avant)
- BF4 (en 2008 ou après)
- BF5

Etes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes de la Jeunesse et des Sports ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> DEJEPS Triathlon | <input type="checkbox"/> BEESAN 1er degré |
| <input type="checkbox"/> BEESAN 2ème degré | <input type="checkbox"/> BEESAC 1er degré |
| <input type="checkbox"/> BEESAC 2ème degré | <input type="checkbox"/> BEES Athlé 1er degré |
| <input type="checkbox"/> BEES Athlé 2ème degré | <input type="checkbox"/> BPJEPS AA |
| <input type="checkbox"/> BEESAPT | <input type="checkbox"/> BPJEPS APT |

Autres:

Etes-vous titulaire d'un diplôme universitaire STAPS ?

- DEUG STAPS
- Licence STAPS Education Motricité
- Licence STAPS Entraînement
- Licence STAPS Management
- Licence STAPS Sport Adapté
- Master 1 / Maîtrise STAPS Education Motricité
- Master 1 / Maîtrise STAPS Entraînement

Etes-vous également licencié(e) dans une ou plusieurs autres fédérations sportives?

- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française d'Athlétisme
- Autre fédération :

Etes-vous (une seule réponse possible) ?

- Educateur sportif (hors collectivité territoriale) ?
- ETAPS ?
- CTAPS ?
- Professeur d'EPS ?
- Médecin ?
- Professeur des écoles ?

4 ACCORD LICENCIE

ASSURANCE :

Je soussigné(e) (nom-prénom du demandeur de licence, ou de son représentant légal s'il est mineur) :.....

..... reconnaît avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer / exposer mon enfant.

J'ai par ailleurs pris connaissance de la notice d'information établie par l'assureur et qui m'a été remise m'informant :

- des garanties incluses dans le contrat d'Assurance Fédéral, de leurs modalités d'entrée en vigueur et des formalités à accomplir en cas de sinistre
- de mon droit de ne pas souscrire les garanties facultatives « Atteinte corporelle individuelle » et « Assistance » et de la possibilité de déduire du prix de ma licence la prime correspondante (1,08 €) sous réserve d'avoir remis à mon club/ma ligue l'attestation de refus de souscription des garanties « Atteinte corporelle individuelle et Assistance » (disponible dans la notice d'information) dûment complétée, datée et signée.
- de la possibilité de souscrire des options facultatives complémentaires aux garanties de base et précisant que si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice :

- Je ne souhaite pas souscrire d'option complémentaire
- Je souhaite souscrire l'option n°1 (5€)* Je souhaite souscrire l'option n°2 (10€)* Je souhaite souscrire l'option n°3 (75€)*

- de la possibilité de souscrire un contrat facultatif « Garantie Accident de la Vie » (GAV) :

- Je ne souhaite pas souscrire de contrat GAV Je souhaite souscrire la formule cochée ci-dessous :

	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux
FORMULE 1	<input type="checkbox"/> (96,47 €)*	<input type="checkbox"/> (142,01 €)*	<input type="checkbox"/> (179,27 €)*	<input type="checkbox"/> (265,71 €)*
FORMULE 2	<input type="checkbox"/> (125,28 €)*	<input type="checkbox"/> (184,44 €)*	<input type="checkbox"/> (240,48 €)*	<input type="checkbox"/> (358,33 €)*

- de la possibilité de souscrire des assurances facultatives « Dommages au vélo » :

- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance facultative « Dommages au vélo »
- Je souhaite souscrire l'option n°1 (150€)* Je souhaite souscrire l'option n°2 (250€)* Je souhaite souscrire l'option n°3 (300€)*

* En cas de souscription aux assurances optionnelles, veuillez compléter le formulaire présent à la page 4 de la notice d'information d'assurance ci-jointe et le retourner à l'adresse indiquée, accompagné du règlement correspondant à l'ordre d'Allianz.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE :

Par la signature du présent formulaire de demande de licence à la F.F.TRI., chaque titulaire d'une licence fédérale autorise expressément la F.F.TRI. ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves inscrites au calendrier officiel fédéral, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

J'accepte de recevoir par courriel ou courrier postal des informations et/ou des offres commerciales préférentielles de la part des partenaires de la F.F.TRI. : oui non

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale.

A..... Le.....

Signature du demandeur

Signature des parents (pour les mineurs)

Cachet du club et signature



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Certificat médical

A remplir par le médecin

Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état de santé de Mr. / Mme / Mlle ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

La pratique en **compétition** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées*

La pratique à **l'entraînement uniquement** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées*

*(RAYER LA MENTION INUTILE)

A

Le

Signature et cachet obligatoires

Certificat médical à joindre à votre formulaire de licence

GUIDE LICENCE

PIECES A JOINDRE AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

- Le paiement de la licence par chèque à l'ordre de la ligue régionale.
- Dans le cas d'une double nationalité, joindre une copie du passeport.
- Dans le cas d'une licence demi - tarif, joindre un certificat sur l'honneur ou une copie du livret de famille.

MUTATION

Il est rappelé :

- Qu'il est possible de demander une mutation tout au long de l'année sans application d'une pénalité financière, hors cas particuliers prévus par la Réglementation Sportive,
- Qu'un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas ré-affilié à la date du 30 septembre 2010. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation mais une demande écrite doit être envoyée à la F.F.TRI..

COUTS ET DEMI – TARIF

La Ligue Régionale de Triathlon (LRTRI) décide du montant des tarifs licences applicables sur son territoire et les communique à ses adhérents et à la F.F.TRI..

Licence demi-tarif :

Les cadets et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non).

CODES PROFESSIONS

Découpe F.F.TRI. des catégories socio-professionnelles (Base nomenclature INSEE)

10	Agriculteurs Exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et Assimilés
23	Chef d'Entreprise
31	Profession Libérale
32	Cadres Fonction Publique, Professions Intellectuelles & Artistiques
36	Cadres d'Entreprise
42	Instituteurs et Assimilés
43	Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social
44	Clergé, Religieux
45	Professions Intermédiaires Administratives
47	Techniciens
48	Confremâtres, Agents de Maîtrise
50	Employés
52	Policiers
53	Militaires
60	Ouvriers
70	Retraités
81	Chômeurs
83	Militaires du Contingent
84	Elèves, Etudiants
85	Personnes Diverses sans Activité Professionnelle
99	Profession Non Identifiée

INFORMATIQUE & LIBERTES

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents sont informés de ce que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en oeuvre par la F.F.TRI. permettant la gestion administrative des adhérents. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de leur ligue régionale (L.R.TRI.). La F.F.TRI. peut être amenée à transmettre des informations relatives au triathlon et/ou des offres commerciales par mail ou par courrier postal et dans le cadre d'accords précis visant à favoriser le développement du Triathlon et du Duathlon, peut être amenée à communiquer les coordonnées des adhérents à des fins commerciales. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession à tout moment en transmettant à leur ligue régionale (L.R.TRI.) une déclaration sur papier libre ou en cochant la case « non » à la page 1. Le traitement automatisé d'informations nominatives par la F.F.TRI. a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICAT MEDICAL : Art. L231-2 et L231-3 du Code du Sport

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L. 131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. »

VALIDITE ET NON PRESENTATION DE LA CARTE LICENCE

La carte-llicence pour être valide doit comporter :

- la signature du titulaire de la licence garante de l'exactitude des renseignements donnés.
- la photo.

En cas d'impossibilité de présentation de licence fédérale ou attestation reconnue, le concurrent après présentation obligatoire d'une pièce d'identité dispose de deux alternatives :

- Remplir un formulaire d'identification certifiant qu'il est détenteur d'une licence fédérale compétition et établir d'un chèque de caution de 100 € (dont 10 € resteront acquis à la L.R.TRI. pour frais de traitement) à l'ordre de la Ligue Régionale de Triathlon concernée
- Prendre un pass journée.

SPECIFICITES LICENCIES ACCUEIL ET DIRIGEANTS

Licence Accueil :

Le licencié Accueil ne pratique les activités enchaînées que dans le cadre de l'entraînement et des animations clubs. Un certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition ou à l'entraînement doit être joint avec le formulaire de licence.

Licence Dirigeant :

La détention de la licence Dirigeant n'autorise en aucun cas la pratique, que cela soit en entraînement ou sur des épreuves agréées par la F.F.TRI.

DOUBLE NATIONALITE

Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité, la nationalité prise en compte sera la « nationalité sportive ITU ». Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité dont la nationalité française, mais non référencé auprès de l'ITU.

AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

Agence Française de Lutte contre le Dopage
(Extrait du guide de l'utilisateur 2009)

Comme tout un chacun, les sportifs peuvent devoir suivre un traitement médical comprenant des substances figurant sur la Liste des interdictions définie par l'AMA (Agence mondiale anti-dopage) et transposée en France par décret. Dans ce cas, le sportif doit demander à l'Agence française de lutte contre le dopage une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) conformément à l'article L.232-2 du Code du Sport.

L'avantage de l'AUT, qui suppose une démarche médicale très complète a priori et une participation financière du sportif, **consiste simplement à éviter l'ouverture d'une procédure**, le contrôle positif faisant alors directement l'objet d'un classement par la fédération ou par l'AFLD lorsque celle-ci est compétente.

C'est pourquoi l'AUT est principalement recommandée aux sportifs de haut niveau, pour lesquels la détention d'une autorisation préalable peut représenter une garantie essentielle.

CATEGORIES D'ÂGES 2011

L'appartenance à une catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge que l'intéressé(e) atteint entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile qui suit l'ouverture de la saison.

SAISON SPORTIVE 2011

CATEGORIE	ANNEES DE NAISSANCE
Mini-Poussin	2004 & 2005
Poussin	2002 & 2003
Pupille	2000 & 2001
Benjamin	1998 & 1999
Minime	1996 & 1997
Cadet	1994 & 1995
Junior	1992 & 1993
Senior1	1987 à 1991
Senior2	1982 à 1986
Senior 3	1977 à 1981
Senior4	1972 à 1976
Vétéran1	1967 à 1971
Vétéran2	1962 à 1966
Vétéran3	1957 à 1961
Vétéran4	1952 à 1956
Vétéran5	1947 à 1951
Vétéran6	1942 à 1946
Vétéran7	1937 à 1941
Vétéran8	1932 à 1936
Vétéran9	1927 à 1931
Vétéran10	1922 à 1926
Vétéran11	1917 à 1921
Vétéran12	1912 à 1916